



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

10 SEPTEMBRE 2020



NOTE

CONTRIBUTION DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS
DU LUXEMBOURG (CSL) À LA CONSULTATION
PUBLIQUE EUROPÉENNE :
**UNE POLITIQUE COMMERCIALE REVISITEE
POUR UNE EUROPE PLUS FORTE**

Contribution de la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) à la consultation publique européenne : une politique commerciale revisitée pour une Europe plus forte

Question n° 1 : Comment la politique commerciale peut-elle participer à l'amélioration de la résilience de l'Union européenne et à la création d'un modèle d'autonomie stratégique ouverte ?

La CSL estime que la crise liée au Covid19 a mis en exergue la dépendance de l'Union européenne envers certains acteurs internationaux, notamment en ce qui concerne la fourniture de biens essentiels pour le secteur hospitalier.

La CSL soutient, de la même manière que la CES dans sa réponse à cette consultation¹, qu'un changement de la politique commerciale européenne est nécessaire.

Un nouveau modèle de politique commerciale européenne se doit d'être économiquement stable, en accord avec la nouvelle politique européenne sur les objectifs climatiques à atteindre, socialement responsable et durable. En outre, une éventuelle réforme se doit d'être basée sur la création d'emplois équitables, la protection des droits fondamentaux tel que la protection des droits des travailleurs et des syndicats, la cohésion sociale, l'égalité et le développement durable.

L'ouverture des frontières est un point primordial au bon fonctionnement de la politique commerciale européenne et internationale. Néanmoins, la dimension sociale ne doit pas passer au second plan lorsqu'il est question de mondialisation. Au contraire, il est nécessaire de combattre l'exploitation des salariés à travers le monde et le dumping social en général. La ratification, la mise en œuvre et l'application des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la liberté syndicale et la négociation collective constituent un atout pour assurer des conditions de travail équitables aux salariés.

Le risque d'interruption de production et d'approvisionnement pendant la pandémie a mis en évidence l'importance de l'application effective des mesures de santé et de sécurité au travail afin de garantir l'approvisionnement de biens et de services dans le monde entier.

Les services et l'investissement publics doivent se tourner vers la promotion de normes sociales protectrices, ainsi que vers une protection plus prononcée de l'environnement.

¹ <https://www.etuc.org/en/circular/new-etuc-draft-reply-trade-policy-review>

Question n° 2 : Quelles initiatives l'Union devrait-elle prendre, seule ou avec d'autres partenaires commerciaux, pour soutenir les entreprises, y compris les PME, pour évaluer les risques ainsi que pour consolider et diversifier les chaînes d'approvisionnement ?

La crise du Covid19 nous a démontré qu'il faut prévoir les stocks nécessaires de matières premières. En ce qui concerne la production, il est important de prévenir et d'améliorer l'identification des risques de rupture de la chaîne d'approvisionnement.

L'Union européenne devrait commencer à valoriser ou revaloriser ses propres chaînes de valeurs industrielles. Néanmoins, dans le cas où cela n'est pas possible, la chaîne de valeur doit être géographiquement diversifiée afin d'éviter une concentration du marché sur un territoire précis. Cela est d'autant plus important lorsqu'il s'agit de matières stratégiques en vue d'atteindre les objectifs politiques de décarbonisation, numérisation et de santé, que l'Union s'est fixée.

De la même manière, lorsque le marché le permet, les entreprises devraient chercher à diversifier leurs fournisseurs pour ne pas se reposer sur un fournisseur en particulier. Cela permettra de réduire le risque de non approvisionnement de l'entreprise.

Dans ce sens, il est essentiel que le service public fasse en sorte qu'il n'y ait pas de risque de pénurie de l'approvisionnement de médicaments, d'appareils médicaux ou de vaccins. A nouveau, il est primordial que l'Etat ne se fournisse pas seulement dans quelques usines, mais qu'une concurrence loyale soit permise.

Des accords au niveau européen doivent être envisagés afin d'atteindre une protection maximale des citoyens européens et ne pas créer d'inégalités entre les Etats membres de l'Union.

Question n° 3: Comment faudrait-il renforcer le cadre commercial multilatéral (OMC) de manière à garantir la stabilité, la prévisibilité et un environnement fondé sur des règles pour des échanges commerciaux et des investissements équitables et durables?

Une réforme de l'OMC s'impose afin d'assurer le renforcement du cadre commercial multilatéral. La CSL partage l'avis de la CES en ce qui concerne la réforme et la tendance que celle-ci devra suivre. Les conditions de travail équitables doivent être au cœur d'une future réforme tout en respectant les objectifs fixés par l'Union européenne en matière d'environnement.

La protection des droits de l'homme, la cohésion sociale et économique, une politique de fiscalité équitable, l'égalité des sexes et la réduction du pouvoir centralisé entre les mains de quelques géants du numérique sont des points qui nécessitent de manière urgente un changement dans le cadre de l'OMC.

Comme l'indique la CES, une coopération est nécessaire entre l'OMC et l'OIT, afin d'assurer le plein respect des normes de travail lorsque des accords commerciaux multilatéraux existent.

La réforme doit définir comme l'un de ses objectifs majeurs, celui d'adapter l'OMC au développement rapide de la numérisation et de bannir les pratiques de concurrence déloyale, qui nuisent au bon fonctionnement de la politique commerciale.

La transparence joue un rôle important lorsqu'il s'agit de numérisation et de concurrence loyale, qui doit être régie de manière plus stricte.

Question n° 4: Comment pouvons-nous utiliser notre vaste réseau d'accords de libre-échange (ALE) actuels ou futurs pour améliorer l'accès au marché des exportateurs et des investisseurs de l'Union et promouvoir la coopération internationale en matière de réglementation, notamment en lien avec les technologies et normes numériques et vertes afin d'optimiser leur potentiel?

/

Question n° 5: Avec quels partenaires et régions l'Union devrait-elle s'engager en priorité? En particulier, comment pouvons-nous approfondir, dans notre intérêt mutuel, nos relations commerciales et d'investissement avec les pays voisins et l'Afrique ?

La CSL partage la position de la CES en ce qui concerne l'idée de concilier la politique commerciale de l'Union avec d'autres domaines politiques, tels que la migration, l'action climatique et le développement durable. En effet, la politique commerciale devrait contribuer à créer des relations économiques équitables qui bannissent l'exploitation de la main d'œuvre et la détérioration de l'environnement des pays en voie de développement.

Question n° 6: Comment la politique commerciale peut-elle appuyer la politique industrielle européenne revisitée?

Le « Green Deal » impose à l'Union d'achever certains objectifs en termes de neutralité climatique. La politique industrielle participe à l'achèvement de cet objectif et l'Union a déjà mis en place une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Dans ce cadre, la mise en place d'un mécanisme d'ajustement aux frontières européennes est une mesure favorable, en ce sens qu'il est nécessaire de s'assurer qu'il n'y ait pas un contournement des règles européennes concernant le respect de normes environnementales au profit de réalités moins protectrices. En d'autres termes, le mécanisme d'ajustement aux frontières permettra de lutter activement contre les fuites de carbone et d'investissement dans le contexte d'une concurrence déloyale au niveau international.

La politique industrielle européenne doit garantir aux consommateurs que les produits, qu'ils soient importés ou fabriqués en Europe, le soient dans le respect des droits des salariés.

Les marchés publics sont, comme l'indique la CES, un outil important pour la politique industrielle et doivent le rester dans le futur. Il est important que les marchés publics continuent de créer des emplois et qu'ils garantissent le respect du droit du travail, notamment des conventions collectives.

En outre, il est important d'ajouter un aspect environnemental et social aux marchés publics, en y ajoutant des critères de développement durable lors de leur passation. Cela fera en sorte que le développement économique durable pourra être soutenu par le gouvernement.

Question n° 7: Quelles mesures supplémentaires peuvent être adoptées pour aider les PME à profiter des possibilités créées par le commerce et les investissements internationaux? Quels sont leurs besoins précis ou les défis spécifiques auxquels les mesures de politique commerciale et d'investissement et un soutien en la matière pourraient répondre ?

/

Question n° 8: Comment la politique commerciale peut-elle faciliter la transition vers une économie plus verte, plus équitable et plus responsable dans l'Union et à l'étranger? Comment la politique commerciale peut-elle promouvoir plus avant les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ? Comment l'application et la mise en œuvre peuvent-elles appuyer ces objectifs ?

La CSL se prononce au même titre que la CES pour un renforcement de l'OIT dans les relations de commerce multilatérales. Ce renforcement aura comme objectif d'améliorer les conditions de travail au niveau mondial et non seulement en Europe. Il faut éviter que certains pays choisissent d'affaiblir le droit des travailleurs afin d'attirer le plus d'investisseurs possible.

Au contraire, il faut garantir le respect des droits des travailleurs au niveau mondial afin d'assurer des relations commerciales internationales saines et équitables pour tout le monde. Les accords commerciaux futures doivent se reposer sur des critères environnementaux, économiquement justes et équitables.

Comme indiqué par la CES, les services publics doivent rester en dehors de tout accord de commerce et d'investissement. Un gouvernement a le devoir et le pouvoir de gérer les services publics qui sont d'intérêt général afin d'assurer le bien-être de ses citoyens. Le protocole de l'Union européenne sur les services d'intérêt général, la Charte des droits fondamentaux et le socle européen des droits sociaux doivent être au cœur des relations commerciales bilatérales des Etats membres de l'Union.

De la même manière, il est important que l'ouverture des négociations commerciales au sein de l'Union ait comme condition préalable, la ratification et la mise en œuvre des huit conventions fondamentales de l'OIT ainsi que les autres instruments de l'OIT, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes et la non-discrimination sur le lieu du travail.

Un mécanisme de plainte efficace est nécessaire pour pouvoir mettre en place des sanctions économiques en cas de violation du respect des normes du droit du travail.

De plus, la CSL partage l'avis de la CES et estime qu'il est nécessaire d'instaurer un mécanisme de suivi des accords commerciaux, qui devrait impliquer les partenaires sociaux.

Dans ce sens, la création du poste de « chef de l'application des législations commerciales » au sein de la Commission européenne est un poste important pour le respect des accords commerciaux. Néanmoins, il est important qu'un mécanisme de plainte direct soit mis en place pour faciliter la soumission de plaintes par les parties prenantes, et des partenaires sociaux.

La politique commerciale de l'Union est un atout, qui permet d'assurer une transition juste vers une économie circulaire et neutre en carbone. Néanmoins, il faut que certaines conditions, telles que la transparence en termes d'impact sur le développement durable, les efforts de décarbonisation du transport international et la bonne application des réglementations européennes soient maintenues et continuent d'évoluer.

Question n° 9 : Comment la politique commerciale peut-elle encourager un entrepreneuriat plus responsable ? Quel rôle la politique commerciale devrait-elle jouer dans la promotion de chaînes d'approvisionnement transparentes, responsables et durables ?

Des mesures contraignantes, telles que de nouvelles normes législatives au niveau européen pourraient inciter ou obliger les entreprises à se comporter de manière plus responsable et durable.

En outre, une collaboration avec l'OCDE pourrait faire bénéficier les entreprises de recommandations afin de faire évoluer leur politique interne.

La CSL soutient la CES, qui s'exprime en faveur d'une directive européenne sur le devoir de diligence en matière de droit de l'homme et pour une conduite responsable des entreprises, y compris leurs chaînes d'approvisionnement, afin de mieux protéger les droits des travailleurs et les normes environnementales.

En effet, les entreprises doivent pouvoir être retenues responsables de l'impact de leurs activités. Par conséquent, il est nécessaire d'introduire une protection juridictionnelle effective pour les victimes et les syndicats.

Question n° 10 : Comment les règles du commerce numérique peuvent-elles bénéficier aux entreprises de l'Union, notamment aux PME ? Comment la politique commerciale pourrait-elle soutenir la transition numérique, dans l'Union mais aussi dans les pays en développement qui sont des partenaires commerciaux, en particulier concernant les technologies numériques clés et les principaux développements (par exemple la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle, les flux de mégadonnées) ?

Dans le contexte de la transition numérique, les données sont le facteur de production majeur pour l'industrie. Dans ce cadre, l'Union européenne se doit de fortifier ses compétences en la matière et construire un espace de données industrielles européen. Cet

espace propre à l'Union permettra de garder une certaine souveraineté sur l'industrie numérique de demain et augmentera la compétitivité de l'Union.

Question n° 11 : Quels sont les principaux obstacles et les principales perspectives pour les entreprises européennes qui entretiennent des relations commerciales dans le domaine du numérique avec des pays tiers ou pour les consommateurs qui ont recours au commerce électronique ? Quelle est l'importance des transferts internationaux de données pour l'activité des entreprises de l'Union ?

La transition numérique est un des défis majeurs pour le monde du travail et pour l'économie de demain. Un des principaux obstacles est la protection des données des consommateurs et le manque de transparence et de coordination mondiale à ce sujet.

Comme l'indique la CES, la transition numérique doit promouvoir les droits des citoyens, renforcer les droits des travailleurs et des syndicats, établir une gouvernance démocratique des données, protéger les conditions de travail et promouvoir une participation globale des pays au bénéfice de la numérisation. Ces critères doivent être au cœur des négociations en cours concernant le commerce électronique.

Question n° 12 : Outre les instruments existants, comme la défense commerciale, comment l'Union devrait-elle lutter contre des pratiques commerciales coercitives, susceptibles de fausser la concurrence et déloyales employées par des pays tiers ? Faudrait-il améliorer les instruments existants ou envisager la création d'autres instruments ?

Des restrictions doivent être imposées à des relations commerciales avec des entreprises européennes ou de pays tiers, qui ne respectent pas les droits fondamentaux des travailleurs en bénéficiant ainsi d'avantages concurrentiels économiques.

De la même manière, les importations qui arrivent d'entreprises qui ne respectent pas les normes environnementales de production doivent être restreintes.

Question n° 13 : Quels autres sujets importants n'ont pas été traités dans les questions ci-dessus et devraient l'être dans l'examen de la politique commerciale ?

Les partenaires sociaux ne sont pas assez sollicités lorsqu'il s'agit de relations commerciales. Or, le respect des normes du droit du travail profite autant aux salariés qu'aux entreprises.